

POLITIQUE, LITTÉRATURE, INDUSTRIE, COMMERCE.

L'ÉCHO SAUMUROIS

Paraissant les Mardis, Jeudis et Samedis.

JOURNAL D'ANNONCES, INSERTIONS LÉGALES ET AVIS DIVERS.

**ON S'ABONNE A SAUMUR,**  
 Au bureau, place du Marché-Noir, et chez  
 MM. GAULTIER, JAVAUD, MILON, libraires.  
 Les Abonnements et les Annonces sont  
 reçus, à Paris, à l'Office de Publicité Dépar-  
 tementale et Etrangère, LAFFITE-BULLIER  
 et C<sup>e</sup>, place de la Bourse, 8, et à l'Agence  
 Centrale de Publicité des Journaux des Dé-  
 partements, rue du Bac, 93.

**Gare de Saumur (Service d'hiver, 11 novembre.)**

**Départs de Saumur pour Nantes.**  
 8 heures » minut. soir, Omnibus.  
 4 — 35 — — Express.  
 3 — 50 — — matin, Poste.  
 9 — 04 — — — Omnibus.  
**Départ de Saumur pour Angers.**  
 1 heure 02 minutes soir, Omnibus.

**Départs de Saumur pour Paris.**  
 9 heures 50 minut. matin, Express.  
 11 — 49 — — — Omnibus.  
 5 — 11 — — — soir, Omnibus.  
 9 — 52 — — — — Poste.  
**Départs de Saumur pour Tours.**  
 3 heures 02 minut. matin, Omnib.-Mixte.  
 7 — 52 minut. matin, Omnibus.

**PRIX DES ABONNEMENTS.**

Un an, Saumur, 18 f. » Poste, 24 f. »  
 Six mois, — 10 » — 13 »  
 Trois mois, — 5 25 — 7 50  
 L'abonnement continue jusqu'à réception  
 d'un avis contraire. — Les abonnements de-  
 mandés, acceptés, ou continués, sans indi-  
 cation de temps ou de termes seront comptés  
 de droit pour une année.

**CHRONIQUE POLITIQUE.**

Une correspondance adressé de la Vera-Cruz au *Moniteur*, sous la date du 20 décembre, nous offre des détails circonstanciés sur l'occupation de cette ville par l'expédition espagnole commandée par l'amiral Rubalcaba.

Ainsi qu'il arrive assez souvent dans les démêlés des gouvernements de l'Amérique méridionale avec les Etats européens, la population de la Vera-Cruz ne s'attendait pas à une intervention active et immédiate des forces de l'Espagne. Le Mexique espérait conjurer, au moyen d'arbitrages diplomatiques, le coup qui lui est porté, aussi la présence sur la rade de Sacrificios des navires de guerre et des transports à vapeur partis de la Havane a-t-elle été l'objet pour les Mexicains d'une sorte de stupéfaction. L'heure de la justice a sonné, non pour les citoyens paisibles et inoffensifs qui vivent en dehors des agitations, des perturbations révolutionnaires qui depuis trop longtemps désolent ces contrées, mais pour ceux qui ont intérêt à perpétuer l'anarchie, aux dépens même des étrangers qui, sur la foi des droits internationaux, ont fixé leur résidence sur le territoire mexicain.

Dès son arrivée devant la Vera-Cruz, l'amiral Rubalcaba s'est mis en rapport avec le capitaine du navire français la *Foudre*, et avec celui du navire anglais *Ariaduc*. Des dispositions communes ont été arrêtées pour la protection des sujets français et anglais jusqu'à l'arrivée des forces attendues de la France et de l'Angleterre. Nous remarquons entre autres la convention suivante : « Les sommes trouvées dans les caisses publiques, ainsi que celles perçues à la douane ou dans les diverses administrations pendant l'occupation espagnole, seront vérifiées par une commission mixte désignée *ad hoc* par les ministres des trois cours alliées et mises en réserve jusqu'à l'arrivée des commandants en chef, sans qu'il puisse en être disposé pour quelque cause que ce soit. »

Ainsi qu'on l'avait pressenti, le gouvernement de la Vera-Cruz, à la première sommation, a ordonné l'évacuation de cette place et de la forteresse de Saint-Jean-d'Ulloa. Les habitants, ras-

surés par les déclarations du commandant des forces espagnoles, seraient volontiers demeurés dans la ville, mais ils ont été entraînés à suivre le général mexicain Uruga qui, dans une proclamation, a déclaré traître à la patrie tout Mexicain qui resterait auprès de l'ennemi. Espérons que le régime de la terreur révolutionnaire est actuellement aux abois au Mexique et que bientôt ses habitants verront dans l'apparition des forces alliées sur leurs rivages un gage de libération et de rénovation sociale. — Havas.

On a des nouvelles de New-York, du 9 janvier. Le *New-York-Times* dit que le comité du congrès fera un rapport autorisant une émission de billets pour cent millions de dollars sur demande, en déclarant qu'ils auront cours forcé et pourront être échangés contre des obligations à six pour cent. Un privilège pareil est étendu aux billets déjà en circulation.

Les journaux de Richmond annoncent l'arrivée à Charleston du steamer confédéré *Isabel*, venant de Nassau avec un chargement d'armes.

Le journal la *Tribune* prétend que l'Angleterre occupera Matamoros et ouvrira le commerce du coton avec le Sud par Brownsville, dans le Texas.

Le nouveau tarif sur le thé et le café n'est pas appliqué aux marchandises maintenant en entrepôt. Le maire de New-York déclare, dans un message, qu'en vue de la situation critique des relations étrangères et des preuves répétées de la malveillance de l'Angleterre, les défenses de New-York exigent une grande attention. En conséquence, il insiste pour que les radeaux et autres barrières ancrés dans les passes soient prêts à barrer le canal, si cela est nécessaire.

M. Sumner, dans un discours prononcé au sénat, a déclaré que le capitaine Wilkes n'avait pas justifié sa manière d'opérer à l'égard du *Trent*. « Si M. Wilkes, a-t-il dit, soupçonnait le *Trent*, il aurait dû l'amener dans un port, pour obtenir une décision juridique; mais aucune cour fédérale, prenant pour base les précédents américains, n'aurait pu condamner le *Trent*. M. Wilkes a été induit en erreur par les principes de l'Angleterre, et a violé les principes américains. L'An-

gleterre, en réclamant les commissaires, a reconnu, du reste, le droit longtemps défendu par les Américains.

Le sénat n'a pas encore voté les modifications du tarif pour le thé et le café.

MM. Zachary et Rodgers ont été mis en liberté. Le steamer *Ella-Warley* a forcé le blocus de Charleston. — Havas.

On lit dans le *Moniteur de la Flotte*, au sujet des armements qui viennent d'être faits en Angleterre dans la prévision d'une guerre avec l'Amérique :

On évalue à 80 millions de francs les crédits accordés à l'amirauté britannique, en sus du budget ordinaire, à l'occasion de l'affaire du *Trent*. Une allocation aussi importante a permis à l'Angleterre d'imprimer un élan considérable à ses armements déjà si puissants. On assure que, dans une réunion d'amis de la paix qui a eu lieu tout récemment à Manchester, on a agité la question de savoir s'il n'y avait pas lieu de reprocher au ministère anglais, lors de la prochaine session, d'avoir tenu secrète la dépêche de M. Seward, du 30 novembre, afin de ne pas laisser échapper l'occasion de faire en peu de temps, et sans offusquer personne, des préparatifs qu'on n'aurait pas eu, sans cela, la possibilité de faire en pleine paix.

Le *Morning Herald*, selon un télégramme de Londres, dit que l'Angleterre devrait faire stationner des navires de guerre devant chacun des ports du Sud et rouvrir Charleston, ainsi que tous les autres ports du Sud au commerce des neutres. La France se joindrait en cette occasion, bien certainement, à l'Angleterre. — Havas.

Nous avons des nouvelles directes de Lisbonne, du 14 janvier. A cette date, le roi Don Louis se portait bien, et l'on faisait tous les efforts pour le distraire. L'infant Don Auguste allait mieux, mais sa santé s'améliorait très-lentement. Le Portugal était en pleine crise ministérielle. Le marquis de Loulé disait, à qui voulait l'entendre, qu'il ne comptait d'aucune façon rester dans le cabinet. Rien n'était décidé, d'ailleurs, quant au choix des nouveaux ministres, et l'on pensait qu'en

**FEUILLETON**

**LA SOEUR DE CHARITÉ.**

(Suite.)

VII.

Après un premier temps d'épreuves, Gabriel et Benjamin étaient parvenus à fonder, dans l'une des provinces les plus reculées de la Chine, dans le Kouang-si, ce que les missionnaires appellent une chrétienté.

Cette humble et primitive paroisse, perdue dans une montagneuse contrée, au bord d'un grand fleuve, ne se composait tout d'abord que de quelques chaumières habitées par de pauvres parias, convertis au culte du vrai Dieu.

Grâce aux efforts persévérants, grâce à l'attractive vertu des jeunes apôtres, la colonie s'accrut rapidement, devint très-prospère.

De nombreuses habitations s'élevèrent sur cette rive jusqu'alors déserte, les campagnes environnantes furent défrichées, se couvrirent d'intelligentes cultures, car les frères Penhoël n'enseignaient pas seulement la religion, mais aussi le travail.

Ce travail fut béni de Dieu; la chrétienté ne tarda pas

à se trouver assez riche pour élever, dans ce pays idolâtre, une chapelle que surmontait la croix.

Toutes les vertus évangéliques, toutes les beautés possibles ici-bas s'épanouissaient, ignorées et paisibles, dans ce simple coin de terre dont les frères Penhoël avaient fait une sorte de paradis.

Bientôt leur réputation s'étendit au loin et leur assura de nouveaux prosélytes.

Quelques temps encore, et toute la province peut-être allait se faire chrétienne.

Mais la jalousie des prêtres de Bouddha ne l'entendait pas ainsi, leur fanatisme réveilla la colère endormie des persécuteurs et des bourreaux.

Les frères Penhoël ne s'émurent point de ce premier orage, et d'abord même, ils le firent reculer par la toute puissance de la bonté et de la foi.

La rage de leurs ennemis s'accrut encore; toutes les mauvaises passions, tous les cruels instincts de la race asiatique furent excités, déchaînés contre eux.

Le jour même où, réunis dans la chapelle, ils remerciaient le Seigneur qui semblait les avoir délivrés de la persécution, le village fut cerne, envahi par des soldats avides de pillage, altérés de sang.

C'était toute une armée de tigres.

La résistance était impossible.

On somma les chrétiens d'abjurer leur croyance.

Ils refusèrent.

Vainement on incendia leur village; vainement on les menaça de la mort; vainement on en tortura quelques-uns, ou en crucifia quelques autres.

Pas un seul ne faiblit, dans les plus atroces supplices.

Il est vrai que ceux-là qu'on martyrisait le plus cruellement, c'étaient les frères Penhoël, les frères Penhoël, dont l'exemple était un encouragement, dont l'héroïsme semblait un miracle.

Tout en souriant aux bourreaux, ils enthousiasmaient les victimes, ils chantaient les louanges du Seigneur.

Les tigres enfin, désespérant de vaincre tant de courage, imaginèrent un terrible moyen d'en fuir.

Des bateaux à soupape, des bateaux semblables à ceux de Carrier, apparurent sur le fleuve.

On y transporta la chrétienté tout entière, hommes, femmes, enfants, vieillards... tous enfin, à l'exception de quelques malheureux qui se tordaient sur les grandes croix sinistres élevées ça et là parmi les ruines fumantes du village incendié.

Les deux jeunes pasteurs avaient été embarqués les derniers.

Vers le milieu du fleuve, les soupapes furent ouvertes, et tous les chrétiens engloutis.

définitive les mêmes personnes pourraient bien rester en place. Le vicomte d'Alte, ministre de Portugal à Rome, et qui, dit-on, a été rappelé par le gouvernement, est arrivé à Lisbonne. Le rappel de ce ministre donne lieu à bien des conjectures; on l'attribue à la contradiction qui existe entre la correspondance officielle de M. d'Alte et les exigences du Saint-Siège, qui se refuse à accorder les bulles à l'archevêque de Goa, avant qu'il se rende à Rome. M. d'Alte, qui, par ses antécédents contraires à la dynastie régnante et au gouvernement constitutionnel du Portugal, n'était pas l'homme qu'il lui fallait avoir à Rome, devait nécessairement être rappelé. — Havas.

La Gazette officielle de Turin, du 20 janvier, publie le traité de commerce et de navigation conclu entre l'Italie et la Turquie.

Le comité central de prévoyance de Gènes publie une lettre de Garibaldi, dans laquelle le général refuse la présidence de ce comité. « Je n'accepte pas la présidence du nouveau comité, écrit-il, et j'attendrai l'élection nouvelle de l'assemblée. Si les individus qui composeront le comité, par suite de cette élection, semblent plus aptes à atteindre le but que nous nous proposons, j'accepterai la présidence; autrement, non. »

D'après l'Opinione, du 21 janvier, il s'agirait de substituer, dans les provinces du patrimoine de Saint-Pierre, les troupes italiennes aux troupes pontificales, ou du moins de créer des garnisons mixtes italiennes et françaises, pour garantir la tranquillité intérieure et enlever tout refuge aux brigands. Rome continuerait à être occupée par les Français, et le gouvernement pontifical pourrait congédier presque toutes ses troupes, ce qui le débarrasserait d'une lourde charge.

Le même journal prétend que l'empereur Napoléon III aurait fait des démarches auprès de la Russie pour que celle-ci reconnaisse le royaume d'Italie. — Havas.

La chambre des députés de Berlin a constitué son bureau le 20 janvier. M. Grabow a été élu président; M. Behrend, de Dantzig, premier vice-président; M. Rockum-Dolffs, deuxième vice-président. Les deux vice-présidents appartiennent au parti progressiste. — Havas.

Le gouvernement égyptien n'a pas accepté les propositions faites, au nom des banquiers allemands, par la maison Oppenheim, pour la négociation d'un emprunt. — Le vice-roi en a de nouveau référé à Constantinople. — Le consul de Prusse, à Alexandrie, a remis une note dans laquelle il soutient les droits de la maison Oppenheim, s'opposant à ce qu'il soit contracté un emprunt avec d'autres maisons. — Havas.

On lit en tête du bulletin du *Moniteur*:

« Plusieurs journaux ont annoncé qu'en vertu d'une décision de l'Empereur, il ne serait plus, à l'avenir, donné d'avertissement à la presse sans une délibération préalable du conseil des ministres. Cette nouvelle est dénuée de fondement. »

La question financière est toujours en première

La plupart de ces malheureux revinrent à la surface des eaux, se recherchant, s'appelant, s'embrassant dans un suprême effort.

Sur les deux rives, les soldats, armés d'arcs et de mousquets, les criblaient de flèches et de balles.

Par intervalles, c'étaient des clameurs féroces et de grands éclats de rive parmi les bourreaux.

Parmi les victimes, des gémissements, des cantiques et des prières.

A travers cette foule à demi-submergée, Gabriel et Benjamin allaient et venaient, nageant d'une main, bémarrant de l'autre.

Bientôt, à la surface, il ne resta plus autour d'eux que quelques groupes de victimes aussi intrépides qu'elles étaient touchantes, celles qui tenaient le plus à la vie :

Une jeune mère élevant au-dessus des eaux son enfant. Deux fiancés se disant un dernier adieu.

Puis, çà et là, des cadavres flottants, aux trois quarts disparus sous les eaux ensanglantées.

Les frères Penhoël nageaient et bémarrant encore. Il y eut une décharge générale sur les deux rives.

Sur le fleuve un dernier cri. Le troupeau tout entier n'était plus... sauf les deux pasteurs.

Ils nageaient et bémarrant toujours.

Enfin ils s'embrassèrent chacun d'un bras, redressant l'autre vers le ciel.

ligne dans les préoccupations. Il paraît positif qu'on étudie les bases d'un impôt sur le revenu. De plus, s'il fallait en croire un bruit qui circule, il aurait été décidé dans le conseil des ministres qu'il serait proposé la suppression de la loi de 1807 fixant le taux de l'intérêt légal. On s'accorde de plus à croire que M. Fould annoncera tout au moins dans son budget la réduction d'une cinquantaine de mille hommes sur l'effectif de l'armée.

On lit dans le *Courrier d'Oran*:

Une dépêche télégraphique, arrivée depuis quelques jours, avait demandé des effets de campement à notre administration militaire. Une seconde dépêche complète la première; 600 hommes pris dans le 2<sup>e</sup> régiment de zouaves vont renforcer nos troupes de terre et de mer appelées à faire l'expédition du Mexique. On rapporte que le colonel du 2<sup>e</sup> zouaves commandera toutes les troupes de terre de l'expédition.

#### FAITS DIVERS.

Les nombreux spectateurs qui se pressaient, dimanche, sur les bords du grand lac, au bois de Boulogne, ont été témoins de déplorables malheurs. D'après de nouveaux détails plusieurs jeunes gens s'étaient avancés pour glisser vers un endroit où la glace est cassée chaque jour pour alimenter les glaciers du bois. Il y avait danger à s'y aventurer; aussi les gardes avaient ils fait tout ce qui était en leur pouvoir pour empêcher qu'on s'avançât de ce côté. Quelques-uns des plus hardis patineurs bravèrent les sages conseils des gardes du bois, et, l'élan une fois donné, vingt autres suivirent l'exemple. La glace céda sous les pieds du cocher Gros-Claude. M. Lerebours fils, le voyant disparaître, se dirigea vers lui pour tâcher de le sauver. Après quelques efforts, il parvint en effet à le tirer de danger, mais il disparut lui-même sous la glace. Quelques patineurs voulurent imiter le dévouement du malheureux jeune homme, ils tombèrent à leur tour. M. Yvon prit dans sa voiture l'infortuné Lerebours, qu'on était parvenu à retirer, et l'emmena, mais les soins qu'on lui prodigua furent inutiles.

La scène qui eut lieu alors est indescriptible, vingt jeunes gens se débattaient dans l'eau. Quelques-uns étaient pris à mi-corps et disparaissaient avec les glaçons, qui se brisaient, et auxquels ils s'efforçaient de se retenir. Ceux qui savaient nager se frayaient un passage au milieu des glaçons et étaient assez heureux pour atteindre la berge, où ils étaient recueillis, enveloppés dans des vêtements dont les spectateurs se débarrassaient, et portés dans un chalet voisin.

Un jeune homme de dix-sept ans doit la vie à son cache-nez, qu'on parvint à saisir, et par lequel il fut retiré de l'eau.

Deux des quatre cadavres, n'ayant pas été reconnus, ont été envoyés à la Morgue. Ce matin, les familles ont fait retirer les corps de ces malheureux.

Presque en même temps que ces terribles scènes avaient lieu, tout près du chalet des Iles, une quinzaine de personnes disparaissaient à leur

Quelques dernières balles les frappèrent ainsi, comme pour les recevoir dans une même mort.

Et l'on ne distingua plus, à la surface du fleuve, çà et là marbre de flacons rouges, que deux longues soutanes emportées par le courant.

Jusqu'alors, sur les deux rives, les bourreaux avaient poursuivi leur œuvre meurtrière tout en chantant, en riant, en dansant comme des cannibales ivres de carnage.

Mais lorsqu'il n'y eut plus de victimes devant eux, lorsque le silence de la mort plana sur le fleuve, ils s'arrêtèrent tout à coup, ils se turent, comme honteux de ce qu'ils avaient fait, comme consternés de la lumière du jour.

Peut-être, au milieu des ardeurs du couchant, croyaient-ils entrevoir les ombres des martyrs monter vers le ciel?

#### VIII.

Tel fut le récit d'Yvonne.

Puis me regardant d'un air doux et triste :

— Mon ami, — reprit-elle, — vous comprenez que je ne puis plus me reposer maintenant.

— Maintenant, oui... mais dans quelques mois, dans une année...

— Jamais!

Vainement je voulus protester au nom de notre amour.

Elle n'interrompit d'un geste suppliant, puis continua

tour, et ne se sauvaient que parce que, l'eau étant très-basse en cet endroit, elles ont pu prendre pied.

— Il y a dans le récit qu'a donné le *Moniteur* de l'accident du bois de Boulogne une faute d'impression que l'on nous signale. Le commissaire de police dont il loue avec raison les bons soins pour l'organisation des secours, est M. Compère et non M. Ampère.

On a retiré ensuite deux autres jeunes hommes de dix-huit à vingt ans. Le quatrième est à ce que l'on croit un enfant de douze à treize ans; on n'a pu retrouver son corps, que l'on a cherché durant une partie de la journée d'hier lundi, et quelques personnes penchent à croire que ce jeune garçon, dont la casquette était restée sur la glace, aurait bien pu se tirer d'affaire, et s'éloigner sans rien dire, laissant derrière lui sa coiffure; mais ce n'est là qu'une présomption.

Parmi les personnes qui ont fait preuve de dévouement, un journal cite un maçon de Passy, nommé Marius, qui s'est jeté à l'eau et a plongé à plusieurs reprises.

On cite aussi un marinier de Neuilly, M. Edmond Cartigny, qui a ramené à la surface des cadavres et qui a sauvé une des personnes qui ont survécu.

Ce lugubre drame s'étant passé à peu de distance de l'endroit où des batelets sont employés à recueillir la glace pour le compte de la ville, on a pu, avec de grands efforts, leur frayer un chemin pour arriver sur le lieu du sinistre.

En pareil cas, le moyen le plus efficace pour s'approcher des naufragés est l'emploi d'échelles que l'on couche à plat sur la glace en travers du trou; en se plaçant sur ces échelles les sauveteurs peuvent tendre à ces malheureux, soit la main, soit des cordes ou des perches lorsqu'ils repaissent. Dans nos villes du Nord, des échelles sont ainsi placées sur le bord des pièces d'eau où on se livre à l'exercice du patin.

On avait pris des précautions pour empêcher les patineurs d'approcher du théâtre de l'accident, où l'on savait que la glace manquait de solidité; mais, dans le courant de l'après-midi, la foule était devenue telle, qu'elle avait bravé les consignes.

— Nous avons annoncé l'arrivée à Paris de monsignor Chigi, nouveau nonce apostolique. Monsignor Flavio Chigi appartient à une illustre famille originaire de Sienna, et qui a donné déjà à l'Eglise plusieurs cardinaux, entre autres Flavio Chigi, cardinal du titre de Sainte-Marie del Popolo, envoyé à Paris avec le titre de légat à latere en 1664, à la suite des démêlés survenus entre Louis XIV et le pape Alexandre VII à l'occasion d'une insulte faite par la garde corse du Pape au duc de Créquy, ambassadeur de France auprès du Saint-Siège. Né le 31 mai 1810, le nouveau nonce à Paris est le cinquième enfant du prince Augustin Chigi, maréchal de la sainte Eglise (mort le 10 novembre 1856), et de la princesse Amélie Barberini, décédée le 25 août 1857. Il a été fait par Pie IX archevêque de Myre et nonce apostolique près la cour de Bavière.

Monsignor Chigi, dit l'*Ami de la Religion*, est

d'une voix douloureusement opprimée, mais fermement résolue :

— Ecoutez-moi jusqu'au bout... il le faut. Dans la famille Penhoël, il y a toujours eu quelqu'un qui se dévouait à Dieu. Mes frères sont morts, je dois prendre leur place... Je veux entrer au couvent, devenir sœur de charité.

— Mais vous ne m'aimez donc plus, — m'écriai-je, — mais vous ne m'avez donc jamais aimé!

— Je vous aimais... oh! je vous aime encore, — répondit-elle, et vous aimerai toujours. Voyez plutôt, je pleure en vous disant adieu... mon cœur est brisé... mais ce sont là de ces sacrifices qui plaisent au Seigneur... mais j'entends une voix qui m'appelle vers lui... mais déjà j'appartiens aux pauvres, aux malades, à tous ceux qui souffrent...

— Et croyez-vous donc que je ne souffre pas, moi! — interrompis-je avec l'accent du désespoir; — j'avais votre parole, et je saurai vous disputer à tous, même à Dieu!

La main d'Yvonne se posa sur mes lèvres, et tout en me souriant à travers ses pleurs.

— Je n'ai pas oublié mon serment, reprit-elle, mais j'espère que vous voudrez bien m'en délier vous-même. Ne me dites pas que c'est impossible... ne me dites rien aujourd'hui... laissez-moi seule... A demain... à demain!

(La fin au prochain numéro.)

précédé d'une réputation de prudence et de tact, en même temps que d'aménité et de nobles manières. Agé seulement de cinquante-et-un ans, il se trouve dans toute la maturité de l'âge et de l'intelligence, et dans toutes les conditions nécessaires pour remplir utilement sa grande mission.

— Nous lisons dans le *Courrier d'Oran* :

Toutes les nouvelles qui nous parviennent de la province, annoncent que l'état des terres fait concevoir les plus belles espérances pour les récoltes prochaines. Les colons disent que si les pluies d'avril sont abondantes, jamais on n'aura vu pareille récolte dans la province d'Oran.

— Sur le boulevard S<sup>t</sup>-Denis demeurait, depuis longtemps, un brave homme exerçant l'utile et modeste profession de pédicure. Beaucoup de pieds se confiaient à sa main habile et discrète, ses affaires allaient assez bien, lorsqu'un jour le malheur voulut que le pauvre artiste, — tous les pédicures sont artistes, — lut, dans un journal, l'annonce d'un prix offert à l'auteur du meilleur ouvrage sur les systèmes d'éducation capables de régénérer la société. Cette annonce enflamma l'imagination du pédicure; il saisit une plume et, bientôt, eut composé un drame en cinq actes, en prose, avec couplets, intitulé le *Mariage d'un Philosophe*.

Tout en soignant leurs pieds, il parlait à ses pratiques de son drame, leur en lisant des passages, leur en chantant des couplets. Il en avait fait faire un manuscrit richement relié qu'il se proposait d'adresser à l'Empereur. Cette extravagante prétention ne tarda pas à être connue et donna à un mauvais plaisant l'idée d'une mystification qui a eu de tristes conséquences. Un matin, le pédicure reçut une énorme lettre ornée d'un cachet non moins énorme, — le malheureux aurait dû voir que c'était l'empreinte d'une pièce de cent sous, — dans laquelle on l'invitait à se présenter au palais des Tuileries avec son manuscrit du *Mariage d'un Philosophe*.

On devine le dénouement. Le pédicure courut aux Tuileries, en grande toilette et son œuvre sous le bras. Il voulut franchir les portes, on lui barra le passage. Il exhiba sa lettre, son manuscrit, il se fâcha et fut arrêté. Depuis huit à dix jours il est à Bicêtre, traité en fou. On fait une enquête sur son compte. J'aime à croire que son innocence ne tardera pas à être reconnue et qu'on rendra l'artiste dramaturge et philosophe aux pieds souffreteux qui demandent avec instance sa réinstallation dans le domicile ordinaire de ses consultations. L'aventure le guérira, sans doute, de la manie de faire des traités philosophiques et de prétendre régénérer la société.

#### CHRONIQUE LOCALE ET DE L'OUEST.

M. Ernest Nathan, l'habile violoncelliste, a donné mardi soir son concert dans la salle de la Mairie, devant un nombreux auditoire désireux d'entendre l'éminent artiste. M. Nathan s'était assuré pour cette soirée du concours de M. Bourdeille, de M. Hucher, de M<sup>lle</sup> Mathieu et de plusieurs amateurs. Lorsque la critique rencontre sous sa plume un nom justement connu, comme l'est celui de M. Ernest Nathan, sa tâche est facile et toute tracée : elle doit lui payer le tribut de ses éloges. Nous venons donc aujourd'hui apporter à M. Nathan nos éloges et nos sincères félicitations.

M. Nathan est passé maître depuis longtemps sur le violoncelle. Tout est parfait dans le jeu de cet artiste; il tire de son instrument des sons d'une douceur et d'un fini extraordinaire; son violoncelle parle sous ses doigts. Mais aussi que de vigueur dans les variations; M. Nathan semble se jouer des difficultés les plus ardues et les surmonter avec un talent remarquable. M. Nathan est aussi bon compositeur qu'excellent violoncelliste. Cet artiste nous a fait entendre avant-hier soir quatre morceaux de sa composition, qui font le plus grand honneur à sa science musicale. Ces morceaux sont : *Souvenir de Bellini*, *Chansons napolitaines*, la *Berceuse*, le *duo de Martha*, qui a été exécuté avec une rare perfection, ainsi que des mélodies sur les motifs de *Lucie*. M. Nathan a exécuté, en outre, toujours avec la même habileté, le *Prélude de Bach*, de Gounod.

La *Berceuse*, de M. Nathan, a produit le plus grand effet sur l'auditoire; c'est un morceau fort gracieux, surtout lorsqu'il est joué par l'auteur, qui sait en faire ressortir toutes les nuances et toutes les beautés. M. Nathan a complètement justifié chez nous ce titre de roi des violoncellistes que viennent de lui donner l'Allemagne et la Suisse. M. Nathan a tour-à-tour ému et transporté l'auditoire entier, qui n'a pas voulu quitter la salle sans *bisser* la fameuse mélodie la *Berceuse*.

Le concert de mardi soir n'a point eu cette froideur que l'on reproche assez généralement à ces sortes de fêtes. La salle de la Mairie était comble. Il y a bien longtemps qu'une soirée musicale n'avait attiré une aussi belle et aussi brillante réunion. On savait, il est vrai, que Nathan serait parfaitement secondé : les artistes et les amateurs qui lui ont prêté leur concours étaient connus, et ils jouissent parmi nos compatriotes d'une réputation justement méritée; l'attente n'a point été trompée. Chaque artiste a fait preuve de talent réel et a obtenu de magnifiques succès. Qu'il nous soit permis de rappeler les bravos enthousiastes qui ont retenti dans la salle à la suite du *Noël*, d'Adam.

Il est question d'assimiler le braconnage de la pêche à celui de la chasse. Les essais de pisciculture ayant réussi, le gouvernement recueillera certainement avant peu d'années le fruit de ses efforts; malheureusement, les règlements sur les rivières et cours d'eau ne sont pas mis à exécution et sont fréquemment violés par les fermiers des pêcheries; aucune surveillance sérieuse n'est exercée; le poisson, qui est trop facilement détruit, disparaît avec une rapidité effrayante. Plusieurs conseils généraux ont formulé sur ce sujet des vœux qui paraissent avoir été entendus.

#### PRÉFECTURE DE MAINE-ET-LOIRE.

#### ARRÊTÉ.

Nous, Préfet de Maine-et-Loire, officier de la Légion-d'Honneur :

Vu la loi du 26 ventôse an IV;

Considérant que les chenilles sont l'un des fléaux les plus redoutés de l'agriculture, et qu'il appartient à l'autorité administrative de prescrire les mesures propres à prévenir ou à atténuer leurs ravages :

Arrêtons :

Art. 1<sup>er</sup>. Les propriétaires, fermiers et autres personnes, faisant valoir leurs propres héritages ou ceux d'autrui, échenilleront ou feront écheniller, avant le 1<sup>er</sup> mars prochain, les arbres, haies, buissons, etc., plantés sur les terrains qu'ils exploitent.

Art. 2. Les bourses ou toiles seront brûlées loin des habitations ou de tout amas de matières inflammables.

Art. 3. Des procès-verbaux seront dressés contre les contrevenants par MM. les maires, les gardes-champêtres et la gendarmerie. Ces procès-verbaux, dûment affirmés, seront transmis au juge-de-peace chargé de faire l'application de la peine déterminée par l'art. 471 du Code pénal.

Art. 4. L'accomplissement rigoureux des dispositions qui précèdent est confié à la vigilance de MM. les maires, qui feront procéder d'office à l'opération prescrite, aux frais des retardataires. L'exécutoire des dépenses leur sera délivré par le juge-de-peace, sur les quittances des ouvriers, contre les propriétaires et locataires, sans que le paiement puisse les dispenser de l'amende.

Art. 5. M. le directeur des Domaines et MM. les ingénieurs des ponts-et-chaussées sont chargés, chacun dans les limites de ses attributions, de faire opérer l'échenillage dans les propriétés domaniales non affermées, et sur les terrains appartenant à l'Etat. Cette importante opération est également recommandée à MM. les administrateurs du chemin de fer de Tours à Nantes, pour les terrains qui appartiennent à leur compagnie.

Art. 6. Le 5 mars prochain, au plus tard, MM. les maires adresseront aux sous-préfets de l'arrondissement dans lequel leurs communes sont situées, des certificats constatant que l'échenillage a été effectué, et que les contraventions constatées par les procès-verbaux, ont été décelées aux tribunaux de simple police, auxquels il appartient d'appliquer les peines portées par la loi.

Art. 7. Le présent arrêté sera inséré dans le Recueil des actes administratifs de la Préfecture, et publié dans toutes les communes du département.

En Préfecture, à Angers, le 10 janvier 1862.

L. BOURION DE ROUVRE.

Pour chronique locale et faits divers : P. GODET.

#### DERNIÈRES NOUVELLES.

Londres, 22 janvier. — Le *Times* contient un article approuvant l'initiative énergique prise par l'Espagne dans son intervention au Mexique. Il est certain cependant, dit ce journal, que quand les opérations seront pleinement en train, la

France prendra la direction de l'expédition comme étant la seule puissance qui envoie un corps considérable de troupes au Mexique. Il est probable que des villes du Mexique seront occupées quelque temps, et si cette occupation donne d'aussi heureux résultats qu'en Syrie, le monde aura raison d'être pleinement satisfait. En tous cas, la France pourra compter sur notre appui dans ses efforts pour rétablir la tranquillité, et quand même son occupation au Mexique devrait durer un ou deux ans, elle peut être sûre que nous n'en éprouverons aucun mécontentement.

Le *Morning-Chronicle* soutient la nécessité d'une intervention anglo-française en Amérique, afin de prévenir la destruction des ports du Sud et de mettre fin à la guerre entre les belligérants.

Des lettres de Rome du 19, annoncent que la veille, une démonstration cléricale, préparée à l'occasion de la fête de Saint-Pierre, a échoué. Il y a eu au contraire une manifestation très-belle dans le sens national. D'innombrables bannières tricolores ont été déployées, portant pour inscription : « Vive l'Eglise libre dans l'Etat libre ! Pope non Roi ! Emmanuel roi d'Italie ! » Dans la soirée, pendant l'illumination, on a remarqué des feux tricolores dans plusieurs endroits. La population était très-animée.

New-York, 11 janvier. — Le gouvernement a vendu aux enchères le coton envoyé de Port-Royal.

L'expédition fédérale qui doit descendre le Mississippi est partie. L'expédition commandée par le général Burmoids est également partie. — Havas.

#### ETAT-CIVIL du 16 au 31 décembre 1861.

NAISSANCES. — 18, Arsène-Pauline Ditière, rue de Bordeaux; — Raoul-Claude Guillory, rue de la Croix-Verte; — Jules Batho, rue du Portail-Louis; — 19, Mélanie Charon, rue de l'Abreuvoir; — 20, Léonie Angé, rue de la Visitation; — 23, Marie Joly, rue de la Basse-He; — Clotilde-Louise Ballier, rue Saint-Jean; — René-Henri Guichet, rue de la Visitation; — Sophie Aumasson, rue de Fenet; — 24, Henri-Jean Briau, rue du Portail-Louis; — 26, Eugène Lacroix, place du Chardonnet; — 28, Georges Tinturier, Ecole de cavalerie.

#### MARIAGE. — Néant.

DÉCÈS. — 18, Françoise Laroche, journalière, 70 ans, veuve Chevalier, à l'Hôpital; — Pierre Bonneaur, paveur, à l'Hôpital; — 19, Jacques-Louis Gareau, palefrenier, 75 ans, à l'Hôpital; — 21, Gennetay, mort-né, à l'Hôpital; — Guillaume-Félix Faucherant, perruquier, 46 ans, rue Porte-du-Bourg; — 23, Clément Bouché, employé au chemin de fer, 52 ans, rue du Petit-Pré; — Marie Chevalier, journalière, 35 ans, épouse de Genetay, à l'Hôpital; — 26, Frédéric Leroux, propriétaire, 43 ans, rue Saint-Jean; — 28, Aubin Guillon, rentier, 69 ans, rue Saint-Jean; — 29, Jeanne Pilet, rentière, 79 ans, veuve Cochet, rue des Capucins; — Eugénie Denécherre, domestique, 18 ans, célibataire, à l'Hôpital; — Auvé, mort-né, rue du Portail-Louis; — 30, Anne Métivier, journalière, 67 ans, veuve Dupuy, à l'Hôpital; — Louis Bigaré, charpentier, 65 ans, rue Saint-Nicolas; — 31, Françoise-Pascalie Beulé, propriétaire, 65 ans, veuve Besnier, rue du Petit-Mail.

#### Sommaire de l'ILLUSTRATION du 18 janvier 1862.

Revue politique de la semaine. — *Courrier de Paris*. — La petite Pêcheuse de Saint-Briac. — Causerie dramatique. — La Clef des champs. — Gazette du palais. — Esquisses d'un voyage en Espagne. — Une Chasse aux éléphants à Ceylan. — Le poète anonyme de la Pologne. — Incendie du *Santi Petri*, à Toulon.

Gravures : Avènement du roi de Portugal : cérémonie sur la place du Commerce à Lisbonne. — Le Paradis à Paris. — L'Enfer à Paris. — Eruption du Vésuve. — Voyage en Espagne (6 gravures). — Le poète anonyme de la Pologne. — Incendie du *Santi-Petri*, baigne maritime à Toulon. — Rébus.

#### BOURSE DU 21 JANVIER

5 p. 0/0 hausse 60 cent. — Ferme à 70 50  
4 1/2 p. 0/0 hausse 15 cent. — Ferme à 98 50

#### BOURSE DU 22 JANVIER.

5 p. 0/0 baisse 60 cent. — Ferme à 69 70  
4 1/2 p. 0/0 hausse 25 cent. — Ferme à 98 55

P. GODET, propriétaire-gérant.

## ANNONCES LÉGALES.

La publication légale des actes de société est obligatoire pour l'année 1862, savoir :

Pour l'arrondissement de Saumur dans l'*Echo Saumurois* ou le *Courrier de Saumur*.

*Tribunal de Commerce de Saumur.*

### FAILLITE GASNAULT.

Aux termes d'un jugement rendu par le tribunal de commerce de Saumur, le 30 décembre dernier (1861), l'ouverture de la faillite du sieur Gasnault, aubergiste, demeurant à Saumur, rue de la Chouetterie, a été fixée au 1<sup>er</sup> janvier 1862.

Le greffier du tribunal.  
TH. BUSSON.

NOTA. — Les créanciers de cette faillite sont de nouveau prévenus que la vérification des créances aura lieu le vendredi 24 janvier courant, à midi, en la chambre du conseil du tribunal de commerce. (35)

Etude de M<sup>e</sup> HENRI PLÉ, commissaire-priseur à Saumur.

### BELLE

## VENTE MOBILIÈRE

POUR CAUSE DE DÉPART.

Le lundi 27 janvier 1862, à midi, et jours suivants, s'il y a lieu, il sera procédé, dans la maison de M. DUTILLE, ex-capitaine-écuyer à l'École impériale, à Saumur, rue du Puits-Tribonillet, n<sup>o</sup> 3, par le ministère de M<sup>e</sup> HENRI PLÉ, commissaire-priseur, à la vente publique aux enchères de son mobilier.

Il sera vendu :

Un mobilier neuf, composé de : Lits à la renaissance, sommier élastique, matelas, couvertures, rideaux de lits et de croisées algériens, mouseline et indienne Perse, fauteuils Voltaire et confortable, guéridons, bureau, table de toilette, belle armoire à glace, un très-beau tapis de salon, toute la tapiserie en indienne Perse, candélabres, vases, porcelaine; une très-bonne jument bien dressée à la selle, s'attelant à un et à deux, et autres objets.

On paiera comptant, plus 5 p. 0/0.

### A. LEBRUN,

Rue Saint-Laud, n<sup>o</sup> 50, à Angers.

Fabrique de planches à bouteilles à la mécanique, par système de son invention (déposé), pour percer les trous coniques.

Le prix est à raison de 9 francs les cent trous, livrables à Angers. (Ecrire franco.) (37)

Etude de M<sup>e</sup> MAUBERT, huissier audiencier à Saumur.

## VENTE MOBILIÈRE

PAR AUTORITÉ DE JUSTICE.

Le dimanche 26 janvier 1862, à midi, et jours suivants, au domicile des époux Rétiveau, marchands de comestibles à Varrains, il sera procédé, par le ministère de M<sup>e</sup> Maubert, huissier à Saumur, à la vente aux enchères publiques d'objets mobiliers et marchandises, consistant en : grande quantité de thé, café, chocolat, bougies, pruneaux, huiles d'olives et de noix, figues, amandes, bouchons de liège, oignons brûlés et beaucoup d'autres articles d'épicerie fine; une bonne jument, foin, armoires, buffet, tables, batterie de cuisine, vaisselle, bouteilles vides et linge de toute espèce.

On paiera comptant. (27)

Etude de M<sup>e</sup> BIERMANT, notaire à Langeais (Indre-et-Loire).

### BONNE FERME

De 50 hectares de terres et prés,

### A DONNER A MOITIÉ

Pour le 24 juin 1862.

Inutile de se présenter si on ne peut disposer de 5 à 6,000 francs pour monter la ferme de bestiaux. S'adresser audit M<sup>e</sup> BIERMANT.

### A VENDRE

FAISANS DORÉS, un coq et trois poules.

FAISANS ARGENTÉS, cinq coqs et cinq poules.

FAISANS ORDINAIRES, un coq et une poule.

S'adresser, le dimanche, à M<sup>me</sup> ECOT, à Bouillé-Lorets. (35)

### A LOUER

Présentement,

### UNE CHAMBRE

Rue du Marché-Noir.

S'adresser à M. GODET, imprimeur.

### Changement de Domicile.

M<sup>me</sup> BEAUDOUX a transporté son magasin de modes de la rue Saint-Jean, n<sup>o</sup> 59, même rue, n<sup>o</sup> 40, ancienne maison Pasquier. (17)

### A LOUER

Ecurie à deux chevaux, Remise et Grenier.

S'adresser à M. BEAUREPAIRE, avoué, rue Cendrière, 8. (584)

# LE MONDE MUSICAL

NOUVELLE PUBLICATION POUR CHANT, PIANO, ORGUE,

PARAISANT LE 1<sup>er</sup> ET LE 15 DE CHAQUE MOIS,

Sous la direction de M. G. BAZZONI, ancien maître du Théâtre-Italien.

Romances, Chansonnettes, Mélodies, Quadrilles, Valses, Polkas, Morceaux d'Orphéon et autres fantaisies des meilleurs compositeurs modernes.

Le numéro du 15 janvier contient JEANNE LA LAVANDIÈRE, chansonnette paroles de L. GALPIN, musique de G. BOZZONI; MARGUERITE, schotische, par N. BOUSQUET.

PRIMES GRATUITES ACCORDÉES AUX ABONNÉS DU MONDE MUSICAL :

ALBUM de CENT PAGES de musique moderne, classique ou religieuse, au choix.

Prix d'abonnement (avec prime) pour la France et l'Algérie : Un an, 10 fr. — Etranger, 13 fr.

Le MONDE MUSICAL est envoyé gratuitement avec un joli album de Cent Pages, pendant un an, à tout acquéreur d'un instrument de musique provenant des ateliers à juste titre renommés de la

MAISON ALEXANDRE BATAILLE ET C<sup>ie</sup>,

ÉLÈVE D'ÉRARD ET DE PAPE, MÉDAILLES EN BRONZE, ARGENT ET OR,

57, boulevard Saint-Martin et rue Meslay, 28,

PIANOS ORDINAIRES de 650 à 1.000 fr. — PIANOS DE COMMANDE de 1.000 à 2.000 fr. — ORGUES HARMONIUMS de 100 fr. à 2.000 fr. — Inventeur du PIANO-BILLARD (s. g. d. g.). — Exploitation unique du PIANO-ORCHESTRE, à clavier, de J.-B. SCHALKENBACK, de Trèves, breveté en France et à l'Étranger, perfectionné par ALEXANDRE BATAILLE. — Location de pianos et orgues; commission et exportation de tous instruments de musique en général.

Onze albums de musique pour étrennes sont en vente au prix de 6 francs chaque.

Pour s'abonner, envoyer un mandat de poste à M. Théophile PÉAN, administrateur, rue Montmartre, 123, à Paris.

On peut également s'abonner à Saumur, au bureau de l'*Echo Saumurois*.

Librairie MONNOYER FRÈRES, éditeurs, au Mans (Sarthe).

## HISTOIRE COMPLÈTE

DE LA

# PROVINCE DU MAINÉ

Depuis les temps les plus reculés jusqu'à nos jours, Avec des considérations pratiques sur le caractère, les mœurs, les usages de ses habitants,

DES MENTIONS BIOGRAPHIQUES DE SES COMTES, DE SES ÉVÊQUES ET DE SES HOMMES REMARQUABLES ANCIENS ET MODERNES, Par A. LEPELLETIER DE LA SARTHE.

2 beaux volumes in-8<sup>o</sup> de 600 pages au moins chacun.

### SOUSCRIPTION.

Le prix de l'ouvrage est de 12 fr. pour les souscripteurs seulement, sans aucune autre obligation que de solder, en le recevant, chacun des deux volumes qui formeront tout l'ouvrage, dont le manuscrit est prêt. L'impression sera terminée dans le cours de l'année.

On souscrit à Saumur au Bureau de l'*ECHO SAUMUROIS*.

Saumur, P. GODET, imprimeur.

# LE JOURNAL AMUSANT

(JOURNAL POUR RIRE)

qui paraît tous les samedis et donne plus de 2,000 caricatures et dessins de mœurs dans l'année, — donne gratis à ses abonnés — chaque semaine — un portrait gravé d'après une des meilleures photographies de Paris, et la biographie de la personne représentée.

Cette publication, qui a pour titre : LE MUSÉE FRANÇAIS, est entièrement détachée du *Journal amusant*, et forme au bout de l'année un beau volume, composé de 52 portraits et 104 pages de biographies.

Le prix du *Journal amusant*, compris le *Musée français*, n'est que de 5 francs pour trois mois, 10 francs pour six mois, et seulement 17 francs pour l'année. Envoyer un bon de poste à M. PHILIPON fils, 20, rue Bergère, à Paris.

Vu pour la légalisation de la signature ci-contre.  
En mairie de Saumur, le

Certifié par l'imprimeur soussigné,